

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 826

12 novembre 1998

SOMMAIRE

AEG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	page 39628	Formel K Racing Team, S.à r.l., Noertzange	39642
Airport Center Luxembourg S.A., Luxembourg . .	39625	F.S. Holding Limited S.A., Luxembourg	39641
A.K.R. Trade & Service, S.à r.l., Luxembourg	39627	Funckenhaus, S.à r.l., Luxembourg	39642
Arbi, S.à r.l., Luxembourg	39629	Gamma Holdings S.A., Luxembourg	39643
Arco S.A., Luxembourg	39625	Group Investor S.A., Luxembourg	39617
ARG Holdings, Bourglinster	39629	Hepilo S.A., Luxembourg	39644
Atelier Graphique Bizart, S.à r.l., Luxembourg . .	39632	Hiorts Finance S.A., Luxembourg	39642
Aurelius International Luxembourg GmbH, Luxem- bourg	39627	HKL Holdings (PPI), S.à r.l., Luxembourg	39642
Bastide S.A.H., Luxembourg	39629, 39630	HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg	39644
Baumgarten Immo S.A., Luxembourg	39602	Hôtel de Foetz S.A., Foetz	39645
Belstar Investment Company S.A., Luxembourg . .	39622	Ibex Corporation S.A., Luxembourg	39643
Bouquet, S.à r.l., Luxembourg	39630	IBHL, S.à r.l., Luxembourg	39644
Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	39631	Interactive Technology Data S.A., Luxembourg . .	39645
Central Asia-Persian Gulf Oil Pipeline (CAPGOP), Luxembourg	39628	Intercapital Invest. Co. S.A., Luxembourg	39646
Challeng'Air S.A. Europe	39628	International Drinks Company S.A., Luxembourg	39646
ChemTank Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	39631	I.R.I.S. S.A., Steinfort	39645
Classic Film Production S.A., Luxembourg	39632	Keoma Holding S.A., Luxembourg	39647
Clearview Holding Corporation S.A., Luxembourg	39631	KSB Finanz AG, Luxembourg	39647
Comod, S.à r.l., Gonderange	39632	KSB Verwaltungsgesellschaft S.A., Mersch	39647
Condor Lux Roadcargo, S.à r.l., Esch an der Alzette	39632	(The) Latin American Emerging Markets Advisory Company S.A., Luxembourg	39603
Conlux Holding S.A., Luxembourg	39636	(The) Latin American Emerging Markets Fund S.A., Luxembourg	39602
Cornwall Computer S.A., Luxembourg	39636	Luft S.A., Luxembourg	39647
Degré, S.à r.l., Luxembourg	39636	Malatopeto S.A., Luxembourg	39648
D.E.H. Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . 39633, 39635		Mansfeld IEX Services, S.à r.l., Luxembourg	39616
Développements Industriels d'Outre Mer S.A., Lu- xembourg	39635	Marcus International S.A., Luxembourg	39648
Disperlux, S.à r.l., Luxembourg	39647	Médiapôle - Régies, S.à r.l.	39647
DreamStorm Pictures, Bourglinster	39626	Metaph, S.à r.l., Senningerberg	39648
Echolux S.A., Schifflange	39637	Minit International S.A., Luxembourg	39646
Electro Bauer-Weinandt, S.à r.l., Bissen	39636	Mondo Luxembourg S.A., Foetz	39648
E2P S.A., Luxembourg	39610	Nautilux Shipping S.A., Itzig	39607
Ericsson S.A., Bruxelles-Evere	39637	Outer Limits Engineering, S.à r.l., Holzem	39620
European Steelholding Corporation S.A., Luxem- bourg	39639, 39640	Roque Finances S.A., Luxembourg	39623
Europolitan Investment Corporation S.A., Luxem- bourg	39641	T.F.M. International S.A., Luxembourg	39603
Eurotrans Holding S.A., Luxembourg	39640	Tosca Holding S.A., Luxembourg	39603
Exa Holding S.C.A., Luxembourg 39637, 39639		Troja S.A., Luxembourg	39603
Falck Group Holding S.A., Luxembourg	39613	Tucana Holding S.A., Luxembourg	39604
Fast Food, S.à r.l., Nommern	39641	Valériane S.A., Luxembourg	39604
Fleurs Josy Krier, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	39641	Vieux Castillon S.A., Luxembourg	39620
Fondation Oceania International, Luxembourg . .	39605	Vinifin International S.A., Luxembourg . . 39604, 39605	
		Westinghold S.A., Luxembourg	39620
		Wicord S.A., Luxembourg	39622
		Wuestenrot International Managementgesellschaft AG, Luxembourg	39622

BAUMGARTEN IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.738.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BAUMGARTEN IMMO S.A., R.C. Numéro 57.738, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 199 du 22 avril 1997.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Madame Marjolijne Drooglever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jaap Everwijn, employé privé, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, demeurant à Abweiler.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cents millions (500.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur.

3.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, J. Everwijn, P. van Nugteren, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 110S, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1998.

A. Schwachtgen.

(37305/250/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.912.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie Feron de sa fonction d'administrateur avec effet au 24 avril 1998, le Conseil d'Administration a décidé de nommer par voie de cooptation M. Guy Vernier afin de le remplacer. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires du mois de janvier 1998.

*Pour THE LATIN AMERICAN EMERGING
MARKETS FUND, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38206/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

T.F.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.979.

Le Conseil d'Administration de la société s'est réuni en date du 3 septembre 1998 pour prendre acte de la démission de la société DUSTIN INVEST INC. de son poste d'Administrateur et a nommé en remplacement Monsieur Franck Rouayroux, demeurant à Luxembourg, à l'unanimité des voix jusqu'à l'élection définitive lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Signature

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38205/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.911.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie Feron de sa fonction d'administrateur avec effet au 24 avril 1998, le Conseil d'Administration a décidé de nommer par voie de cooptation M. Guy Vernier afin de le remplacer. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires du mois de décembre 1998.

*Pour THE LATIN AMERICAN EMERGING
MARKETS ADVISORY COMPANY, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38207/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TOSCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.467.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

*Pour TOSCA HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

G. Baumann S. Wallers

(38210/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TROJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 13.190.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 1998

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen
- Madame Denise Vervaeet, employée privée, demeurant à Luxembourg
- Mademoiselle Gaby Goedert, employée privée, demeurant à Ell

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Le siège social est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1998.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38212/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TUCANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.544.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38214/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TUCANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 septembre 1998 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Yves Wallers par le Conseil d'Administration du 6 novembre 1997 au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Joseph Degreef, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38215/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

VALERIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.382.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38216/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

VALERIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.382.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 août 1998 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38217/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

VINIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 39.179.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signature
Administrateur

(38218/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

VINIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 39.179.

A la suite des assemblées du 8 avril 1998 et de la réunion du Conseil du 12 mai 1998, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Giorgio Cirolini, administrateur de sociétés, Trento, Président
Monsieur Luigi Lunelli, administrateur de sociétés, Trento
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange
Madame Simone Retter, avocat, Luxembourg
Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 1998.

VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38219/531/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

FONDATION OCEANIA INTERNATIONAL.

Siège social: Luxembourg.

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 1997

La FONDATION OCEANIA INTERNATIONAL se veut avant tout d'une transparence totale de toutes ces opérations vis à vis de toute tierce personne. C'est pourquoi Monsieur le Président a décidé de publier en détail les comptes annuels et de résultats de la première année d'activité.

Il a été mené avec succès la première phase d'étude d'observations des dauphins sur l'île de Zanzibar, Tanzanie, projet dénommé UNGUJA DOLPHIN PROJECT.

Fait à Luxembourg, le 7 février 1998.

Comptes internes schéma abrégé

		Montants Cumulés
1. Bilan après répartition		
<i>Actif</i>		
Actifs immobilisés	20/28	91.240
III. Immobilisations corporelles	22/27	84.640
B. Installations, machines et outillage	23	84.640
231000 Matériel audio/vidéo		84.640
IV. Immobilisations financières	28	6.600
28.8000 Cautions électrabél		6.600
Actifs circulants	29/58	76.559
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	43.035
A. Stocks	30/36	43.035
340000 Stocks marchandises		43.035
VII. Créances à un an au plus	40/41	500
A. Créances commerciales	40	500
404000 Cotisations à recevoir 1998		500
IX. Valeurs disponibles	54/58	33.024
550000 BBL BEF		29.949
550001 BBL \$		2.430
550102 CITIBANK \$		107
550200 TRIODOS BANK BEF		900
570002 CAISSE BEF		638
Total de l'actif	20/58	167.799
<i>Passif</i>		
Capitaux propres	10/15	-1.917.634
V. Perte reportée (-)	141	-1.917.634
**** 141000 Perte reportée		-1.917.634
Dettes	17/49	2.085.433
II. Dettes à un an au plus	42/48	2.085.433
B. Dettes financières	43	906

1. Etablissements de crédit	430/8	906
550100 CITIBANK BEF		906
C. Dettes commerciales	44	261.201
2. Fournisseurs	440/4	261.201
440000 Fournisseurs		261.201
D. Acomptes reçus sur commandes	46	34.795
460000 Acptes percus UNGUJA DOLPH. PROJ.		34.795
F. Autres dettes	47/48	1.788.531
489000 Avances fondateurs		1.788.531
Total du passif	10/49	167.799

2. Compte de résultats

I. Produits et charges d'exploitation

Chiffre d'affaires	70	2.168.851
700000 Recettes UNGUJA DOLPHIN PROJET		2.116.471
701000 Dons, donateurs privés		20.400
702000 Ventes produits F.O.I.		20.630
705000 Membres cotisants 1998		11.350
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	4.086.828
600000 Rent guest-house		472.320
600001 Drinks guest-house		64.779
600002 Foods guest-house		45.826
600003 Non foods guest-house		9.331
600004 Supplies, photocopy, guest-house		50.125
600005 Dinner/twon volunteers		12.906
600006 Pharmacy, doctors		18.533
600007 Events, visit, volunteers		1.775
600008 Livres, documentations		9.640
600009 Insurances volunteers		98.450
600010 Rent boats		250.788
600020 Rent a car		95.544
600021 Petrol car		25.338
600022 Other furniture car		1.253
600030 Mobitel Angélique		41.130
600040 Mobitel town		52.586
600041 Tel, fax town		31.644
600042 Post, stamps, expédition		68.226
600043 Photocopies, prospections		121.235
600044 Tel/fax. BXL-Zanzibar		67.985
600045 Announ. publicity		27.145
600046 Auditorium, seminars		57.595
600047 Paper mill,		8.142
600048 Films, slides, photos		20.842
600050 Transport town/KIZIMKAZI		41.440
600051 Aeroplanes staff		141.680
600052 Aeroplanes managers		169.505
600060 Hotel/town staff		7.740
600061 Lunch/town staff		17.863
600062 Lunch/town Angélique Pub. Relat.		5.139
600063 Expenses staff immigration		19.330
600064 Insurances staff		26.657
600070 Wages/accommodation Bernard		162.780
600071 Wages/accommodation Isabelle		39.600
600072 Wages/accommodation Angélique		49.528
600073 Wages/accommodation Salim		57.338
600080 Hotel/town managers		133.450
600081 Lunch/town managers		28.670
600082 Lunch/town gouvernement		14.144
600083 Others expenses gouvernement		22.813
600090 Gifts, donation village KIZIM.		116.469
600091 Expenses change \$/TSH/travel		31.587
600092 Brochures news-letters		58.627
600093 Equip. Drapeaux, Fanions		31.388
600094 T-Shirt, crayons, autocol. volunt.		49.920
600095 Staff Equip. T-Shirt, Casq.K.W.		15.078
604000 Achats de marchandises		5.130

609000 Variat. Stock matières premières		-12.974
610000 Loyers bureaux BRUXELLES		163.300
610001 Loyers accommodation Zanzibar		134.482
610100 Charges locatives, aménagements		21.439
610101 Locations camionnettes		31.078
611001 Entret. répar. véhicule		5.581
612010 Electricité, Gaz		25.280
612040 Carburants véhicule		33.497
612100 Téléphone, fax		196.597
612101 GSM		52.246
612130 Frais postaux		584
612200 Livres, bibliothèque		5.993
612201 CD, tapes,		6.886
612202 Films, slides, photos		2.987
612300 Imprimés & fournitures de bur.		8.146
613300 Autoroutes, péages		1.070
613301 Parking		1.470
613302 Taxis, trans		1.400
613330 Voyages, avions, trains		83.790
613331 Hotels, séjours étranger		3.340
614200 Lunch/restaurants		87.127
614300 Soirées, animations		58.420
614400 Sponsoring actions		66.000
614600 Missions UNGUJA DOLPH. PROJECT		210.075
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	
A.B. Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	-1.917.977
Perte d'exploitation (-)	64/70	-1.917.977
II. Produits financiers	75	7.096
754000 Boni de change		7.096
II. Charges financières (-)	65	-6.753
650000 Intérêts débiteurs bancaires		-856
654000 Mali de change		-2.161
656000 Frais bancaires		-3.736
Pertes courantes avant impôts (-)	65/70	-1.917.634

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38224/000/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

NAUTILUX SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5950 Itzig, 48, rue de Bonnevoie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, ici représentée par Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

2. Madame Anique Klein, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NAUTILUX SHIPPING S.A.

Le siège social est établi à Itzig.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet, tant pour elle-même que pour des tiers, d'effectuer toutes études et rendre tous services concernant l'armement, l'exploitation, la gestion nautique de navires, de bateaux et bâtiments de plaisance de mer, ainsi que la gestion de sociétés d'exploitation de tels navires de mer, l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement, la location et la gestion de navires et de yachts de mer, ainsi que l'organisation de croisières.

Elle pourra de même organiser et prendre en charge la gestion technique et commerciale de bateaux et en règle générale faire directement ou indirectement toute activité en relation directe ou indirecte avec l'exploitation de navires

maritimes et notamment agir en tant qu'agent pour compte de propriétaire de navire lors de l'achat ou de la vente de navire, ou agir en tant que conseiller lors de la construction ou de la réfection de navire.

Elle pourra effectuer tous travaux de gestion, notamment au niveau de l'immatriculation, de jaugeage, des ports, de la sécurité sociale et autres, de consultation et d'avis sur toute question du domaine maritime.

La société a également pour objet la prise d'intérêts et de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou, toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. Elle pourra prendre à charge la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières et de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle a des intérêts, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, notamment l'exploitation de biens immobiliers, financières ou industrielles, commerciales ou civiles liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante 1.250 actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier juin à huit heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; la comparante sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a. Monsieur Guillaume Cornelis Van Eck, capitaine de navire maritime, demeurant à L-5950 Itzig, 48, rue de Bonnevoie.

- b. Madame Monique Van Eck-Guidarini, administrateur de société, demeurant à L-5950 Itzig, 48, rue de Bonnevoie.
 c. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée désigne comme administrateurs-délégués de la société, Madame Monique Van Eck-Guidarini, prénommée ainsi que son époux Monsieur Guillaume Cornelis Van Eck, prénommé, lesquels pourront engager la société sous leur signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 48, rue de Bonnevoie, L-5950 Itzig.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein et A. Lentz

Enregistré à Remich, le 8 septembre 1998, vol. 461, fol. 77, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 1998.

A. Lentz.

(38235/221/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

E2P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Charles Marx.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, ici représentée par Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.
2. Madame Anique Klein, prénommée.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de E2P S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, notamment l'exploitation de biens immobiliers, financières ou industrielles, commerciales ou civiles liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à sept milliards de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deux juin à huit heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; la comparante sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
- b. Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
- c. Monsieur Alexandre Vancheri, comptable, demeurant à Ans.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire: WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Michel Bourkel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 9, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 1998, vol. 461, fol. 78, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 1998.

A. Lentz.

(38231/221/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

FALCK GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 11, rue Mathias Hertert.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Madame Patricia Catucci, employée privée, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 67, rue Jean-Pierre Michels.

2) Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, demeurant à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société anonyme holding dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination FALCK GROUP HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter, elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En générale, elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Actions**Art. 5. Capital social**

Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-), divisé en cent (100) actions avec une valeur nominale de quinze mille francs luxembourgeois (15.000,- LUF) chacune.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre III.- Conseil d'administration, Surveillance**Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera le nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signifiée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation le premier mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale

L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part de solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions comme suit:

1) Madame Patricia Catucci, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur José Jumeaux, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Le prédit capital a été intégralement libéré par de versements en espèces de sorte que la somme de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Mesures transitoires

- 1.- La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1998.
- 2.- La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1999.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ LUF 60.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Lüpke Tammling, architecte, demeurant à D-24057 Fleckeby, 10, auf der Höhe.

b) Monsieur Raymond Seyler, employé privé, demeurant à D-54130 Longuich, 5, Zuckerbergstrasse.

c) Niklas Graf von Bernstorff, avocat, demeurant à D-10774 Berlin, 48, Genthinerstrasse.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2003.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2003:

Madame Ulrike Wilken, employée privée, demeurant à D-54290 Trèves, 3, Walramsneustrasse.

3) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

4) Le siège social est établi à L-1729 Luxembourg, 11, rue Mathias Hertert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire Paul Decker, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Catucci, Jumeaux, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 110S, fol. 60, case 9. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 septembre 1998.

P. Decker.

(38232/206/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

MANSFELD IEX SERVICES, Société à responsabilité limitée

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmunster.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Margot Reiffers, antiquaire, épouse de Monsieur Serge Libens, demeurant à Luxembourg, 11, Plateau Altmunster,

mariée sous le régime matrimonial de la séparation de biens suivant contrat de mariage, reçu par Maître Raymond Steichen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1976, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 17 mai 1976, volume 695, numéro 133,

2.- Monsieur Edmond Libens, étudiant, célibataire, demeurant à Luxembourg, 11, Plateau Altmunster.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MANSFELD IEX SERVICES.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet toute transaction commerciale, financière et industrielle, de service intellectuel, d'assistance ou de conseil aux entreprises de toutes natures. Elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, notamment par la prise de participations dans des entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou la création de filiales ou succursales.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Margot Reiffers, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Edmond Libens, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 13. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies entre les mains d'un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 1999.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Libens, cadre bancaire, demeurant à Luxembourg, avec les pouvoirs définis à l'article neuf des statuts. Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

2. L'adresse du siège social est fixée à L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmunster.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Reiffers, E. Libens, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 110S, fol. 65, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

R. Neuman.

(38234/226/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

GROUP INVESTOR, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188,

ici représentée par Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

2. Madame Anique Klein, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GROUP INVESTOR.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, notamment l'exploitation de biens immobiliers, financières ou industrielles, commerciales ou civiles liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 500.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deux juin à huit heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; la comparante sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Alexandre Vancheri, comptable, demeurant à Ans.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Michel Bourkel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 1998, vol. 461, fol. 77, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 1998.

A. Lentz.

(38233/221/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

VIEUX CASTILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.199.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(38220/309/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

WESTINGHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.119.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38221/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

OUTER LIMITS ENGINEERING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8278 Holzem, 6, rue de l'Ecole.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den zweiten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger im Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung seines verhin- derten Kollegen Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich, welch Letzterer Depositär der gegenwärtigen Urkunde verbleibt.

Sind erschienen:

1.- Herr Uwe Seyler, Diplomingenieur Maschinenbau, wohnhaft in D-66640 Namborn Eisweiler, 6, Liebenburgstrasse.

2.- Herr Dieter Rauber, Kaufmann, wohnhaft in D-66629 Grügelborn, 12, Lindenbornstrasse.

Welche Kompargenten erklären zwischen ihnen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet OUTER LIMITS ENGINEERING, S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind Vermittlung von Bau- und sonstigen Dienstleistungen, Bauaufsicht, Service- und Ingenieurleistungen im Maschinenbau.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliaren und immobiliaren Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Holzem.

Der Firmensitz kann durch Beschluß einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je fünftausend Franken (5.000,-).

Die Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Uwe Seyler, Diplom-Ingenieur Maschinenbau, wohnhaft in D-66640 Namborn Eisweiler, 6, Liebenburgstrasse, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Dieter Rauber, Kaufmann, wohnhaft in D-66629 Grügelborn, 12, Lindenbornstrasse, fünfzig Anteile	50
Total der Anteile:	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von fünfhunderttausend Franken der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember 1998.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form sie auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf vierzigtausend Franken (40.000,- LUF) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Uwe Seyler, vorgeannt.

Der Geschäftsführer hat die weitgehendsten Befugnisse, die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten, selbstkontrahierend einbezogen.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8278 Holzem, 6, rue de l'Ecole.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des Notars Paul Decker, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Seyler, Rauber, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 110S, fol. 60, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 9. September 1998.

P. Decker.

(38236/206/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

WICORD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.818.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

WICORD S.A. en liquidation
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signature

(38222/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

WUESTENROT INTERNATIONAL MANAGEMENTGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.222.

Le bilan au 30 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998. *Pour WUESTENROT INTERNATIONAL MANAGEMENTGESELLSCHAFT S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(38223/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

BELSTAR INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 27 août 1998 que Monsieur Francis N. Hoogewerf, administrateur de société résidant à Luxembourg, a été nommé Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

OVERSEAS COMPANY REGISTRATION
AGENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38249/634/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

ROQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, ici représentée par Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.
2. Madame Anique Klein, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROQUE FINANCES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, notamment l'exploitation de biens immobiliers, financières ou industrielles, commerciales ou civiles liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 500.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deux juin à huit heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200,	
ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; la comparante sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
- b. Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
- c. Monsieur Alexandre Vancheri, comptable, demeurant à Ans.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Michel Bourkel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 1998, vol. 461, fol. 78, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 1998.

A. Lentz.

(38237/221/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

ARCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.184.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1998, volume 110S, folio 45, case 11, que la société anonyme ARCO S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.184, constituée suivant acte reçu en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 5 décembre 1989, au capital de LUF 4.000.000,- (quatre millions de francs luxembourgeois), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille de francs luxembourgeois) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme ARCO S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

M. Thyes-Walch.

(38243/233/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

AIRPORT CENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 39.228.

Le siège social de la société est transféré au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, à partir du 24 juillet 1998.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

AIRPORT CENTER LUXEMBOURG A.G.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38240/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

DreamStorm PICTURES.

Gesellschaftssitz: L-6160 Bourglinster, 36, rue de Junglinster.

STATUTEN

Zwischen den Unterzeichneten:

1. Ken Fitzke, Schüler, wohnhaft in L-6160 Bourglinster 36, rue de Junglinster, luxemburgischer Nationalität,
 2. Yves Schaaf, Schüler, wohnhaft in L-8212 Mamer 20, rue de Baerendall, luxemburgischer Nationalität,
 3. Luc Dahm, Schüler, wohnhaft in L-6160 Bourglinster, 17, rue de Junglinster, luxemburgischer Nationalität,
- wurde ein nicht auf Gewinn gerichteter Verein gegründet der dieser Satzung sowie dem Gesetz vom 21. April 1928 über nicht auf Gewinn gerichtete Vereine unterliegt.

§ 1. Name und Sitz

Der Verein führt den Namen DreamStorm PICTURES.

Der Sitz des Vereins ist in Luxemburg. Der Sitz des Vereins kann, durch einfachen Beschluß des Präsidiums, an jeden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Innerhalb Europas kann der Verein Repräsentanzen eröffnen.

§ 2. Zweck des Vereins

Zweck des Vereins ist es, Filme und andere Produktionen zu realisieren die offiziell im Kino oder auf Video vorgeführt werden können.

§ 3. Mitgliedschaft

Recht auf Antrag zur Mitgliedschaft hat jede Person, die das 17. Lebensjahr vollendet hat, über den schriftlichen Aufnahmeantrag entscheidet das Präsidium.

Der Austritt aus dem Verein ist jederzeit zulässig. Er erfolgt durch schriftliche Erklärung gegenüber einem Mitglied des Präsidiums.

Ein Mitglied kann unter anderem ausgeschlossen werden, wenn sein Verhalten in grober Weise gegen die Interessen des Vereins verstößt. Über den Ausschluß beschließt die Mitgliederversammlung. Eine Ausschlußentscheidung benötigt mindestens eine Dreiviertelmehrheit der abgegebenen Stimmen.

§ 4. Ehrenmitgliedschaft

Das Präsidium kann Ehrenmitglieder ernennen. Dies sind Personen, die sich in besonderem Maße um den Verein und dessen Ziele verdient gemacht haben. Ferner kann aus Ämtern ausscheidende Personen per Vereinsbeschluß die bisherige Amtsbezeichnung mit dem Zusatz «ehrenhalber» als Titel ohne Rechte verliehen werden.

Die Ehrenmitglieder und Träger von Ehrentiteln haben kein Stimmrecht und ihnen kann bei groben Verstößen gegen die Vereinsinteressen durch Beschluß der Mitgliederversammlung gemäß Paragraph 3, Absatz 3, die Ehrenmitgliedschaft entzogen werden.

§ 5. Jahresbeitrag

Der Jahresbeitrag der die Summe von 2.000,- Luxemburger Franken nicht übersteigen darf wird vom Präsidium festgesetzt.

§ 6. Das Präsidium

Das Präsidium besteht mindestens aus einem Präsidenten und einem Vizepräsidenten. Sowohl der Präsident, wie der Vizepräsident sind einzeln zur Vertretung des Vereins berechtigt. Der Vizepräsident übernimmt zusätzlich die Aufgaben eines Sekretärs und ist damit auch für die Finanzen des Vereins zuständig. Die Mitglieder des Präsidiums müssen Vereinsmitglieder sein. Das Präsidium wird von der Mitgliederversammlung auf die Dauer von höchstens fünf Jahren gewählt; seine Mitglieder bleiben jedoch auch nach Ablauf der Amtszeit bis zur Neuwahl des Präsidiums im Amt.

Das Präsidium kann

- zum Beispiel zur wissenschaftlichen Beratung
- einen Senat berufen; der Senat darf aus höchstens 15 Senatoren bestehen.

Diese können das Präsidium nicht vertreten und können jederzeit schriftlich durch das Präsidium abberufen werden. Präsident und Vizepräsidenten sind mit ihrer Wahl auch Mitglieder des Senats und vertreten ihn nach außen.

§ 7. Bilanz und Haushaltsplan

Das Präsidium hat die Verpflichtung, der ordentlichen Mitgliederversammlung die Bilanz des abgelaufenen Rechnungsjahres und den Haushaltsplan für das laufende Rechnungsjahr zu unterbreiten.

Das Rechnungsjahr deckt sich mit dem Kalenderjahr.

§ 8.

Die ordentliche Mitgliederversammlung findet jährlich, im ersten Quartal, statt.

Außerdem muß die Mitgliederversammlung einberufen werden, wenn es das Interesse des Vereins erfordert oder wenn die Einberufung von einem Drittel der Mitglieder unter Angabe des Zwecks und der Gründe schriftlich beantragt wird.

Jede Mitgliederversammlung wird vom Präsidenten oder Vizepräsidenten unter Einhaltung einer Einladungsfrist von zwei Wochen per Brief und mit der vom Präsidium festgesetzten Tagesordnung einberufen.

Die Mitgliederversammlung wird vom Präsidenten oder bei dessen Verhinderung vom Vizepräsidenten geleitet. Ist auch dieser verhindert, wählt die Mitgliederversammlung aus ihrer Mitte einen Versammlungsleiter.

Die Mitgliederversammlung kann eine Ergänzung der vom Präsidium festgesetzten Tagesordnung durch Entscheidung von wenigstens einem Zwanzigstel der Vereinsmitglieder beschließen.

Soweit die Satzung oder das Gesetz nichts anderes bestimmen, entscheidet bei der Beschlußfassung der Mitgliederversammlung die Mehrheit der angegebenen gültigen Stimmen; Stimmenthaltungen werden nicht berücksichtigt.

Eine Änderung der Satzung des Vereins oder die Auflösung des Vereins sind nur zulässig, wenn diese auf der Tagesordnung des Einberufungsbriefes der Mitgliederversammlung aufgeführt sind.

Eine Änderung der Satzung der Gesellschaft bedarf einer Zweidrittelmehrheit der abgegebenen gültigen Stimmen, wobei in dem Falle wenigstens zwei Drittel der Mitglieder in der Versammlung anwesend oder vertreten sein müssen. Die Enthaltungen werden hier als Gegenstimme gewertet.

Der Beschluß zur Änderung des Vereinszwecks oder zur Auflösung des Vereins benötigt eine Neunzehntelmehrheit der abgegebenen Stimmen; wobei Enthaltungen als Gegenstimme gezählt werden. Bei einer Auflösung des Vereins müssen zwei Drittel der Mitglieder anwesend oder vertreten sein.

Die Art der Abstimmung wird grundsätzlich vom Versammlungsleiter festgesetzt. Die Abstimmung muß schriftlich durchgeführt werden, wenn ein Drittel der bei der jeweiligen Abstimmung abwesenden Mitglieder dies beantragt.

§ 9. Auflösung des Vereins

Beschließt die Mitgliederversammlung die Auflösung des Vereins, so wird nach Entrichtung von Schulden und Kosten über das zur Verfügung stehende Restvermögen des Vereins in einer Mitgliederversammlung entschieden, es kommt in jedem Fall einem nicht auf Gewinn gerichteten Verein zu.

§ 10. Sonstiges

Für alles was nicht in der Satzung geregelt wird, wird auf das Gesetz vom 21. April 1928 über nicht auf Gewinn gerichtete Vereine verwiesen.

Außerordentliche Mitgliederversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Mitglieder sich zu einer außerordentlichen Mitgliederversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt.

Zu den Mitgliedern des Präsidiums werden ernannt.

- Das Amt des Präsidenten übernimmt: Fitzke Ken.
- Das Amt des Vizepräsidenten übernimmt: Schaaf Yves.
- Das Amt des Generalsekretärs übernimmt: Dahm Luc.

2. Der Vereinssitz befindet sich L-6160 Bourglinster, 36 rue de Junglinster.

Worüber Urkunde in so vielen Unterschriften wie Gründungsmitglieder erstellt in Luxemburg.

K. Fitzke Y. Schaaf L. Dahm

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38238/000/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

A.K.R. TRADE & SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 49.037.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(38241/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

AURELIUS INTERNATIONAL LUXEMBURG GmbH, (anc. RAIL LUXEMBOURG GmbH).

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 47.226.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(38246/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

AEG LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-1246 Luxemburg, 2, rue Albert Borschette.
H. R. Luxemburg B 4.341.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung gehalten am 17. Juli 1998 von 10.00 bis 11.00 Uhr

Der Alleingesellschafter fasst hiermit die nachstehenden Beschlüsse:

1. Beschluss

Der Gesellschafter billigt die von der Geschäftsführung und dem externen Abschlussprüfer aufgestellte Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1997, welche einen Jahresgewinn in Höhe von LUF 15.174.652,- aufweist.

Da aus 1996 ein Verlustvortrag per 31. Dezember 1997 von LUF 31.461.605,- bestand, wird dieser Betrag mit dem Verlustvortrag verrechnet.

Es verbleibt ein Verlustvortrag von LUF 16.286.953,-.

2. Beschluss

Der verbleibende Verlustvortrag wird gegen die freien Rücklage von LUF 34 Mio. verrechnet, was einen verbleibenden Betrag an freien Rücklage von LUF 17.713.047,- ergibt. Der Gesellschafter beschliesst, diesen Betrag auszuschütten.

3. Beschluss

Da sich die heutigen Aktivitäten der AEG LUXEMBOURG auf einen Jahresumsatz von LUF 32 Mio. reduziert haben, beschliesst der Gsellschafter, das Kapital der Gesellschaft von LUF 75 Mio. auf LUF 10 Mio. herabzusetzen und die frei werdenden LUF 65 Mio. auszuschütten.

4. Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, die aus der Kapitalherabsetzung entstandenen zusätzlichen freien Rücklagen von LUF 6.500.000,- in der Gesellschaft zu lassen.

5. Beschluss

Der Gesellschafter erteilt dem Geschäftsführer für das Geschäftsjahr 1997 Entlastung.

Für die Richtigkeit des Auszugs
K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38239/577/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

CENTRAL ASIA-PERSIAN GULF OIL PIPELINE (CAPGOP).

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 51.761.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} septembre 1998

Affectation du résultat: la perte de USD 2.687,69 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Signature.

(38253/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

**CHALLENG'AIR S.A. EUROPE, Société Anonyme,
(anc. AVIATION INSURANCE AGENCY).**

R. C. Luxembourg B 51.905.

Démission d'administrateur

Dénonciation de siège

L'Administrateur: M. Bernard Zimmer démissionne en date du 31 juillet 1998 avec effet immédiat.

Ni le siège social, ni le siège administratif ne se situe au 24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Aux fins de publication
B. Zimmer

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38247/734/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

ARBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 53.136.

Décision de l'actionnaire unique

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 10 décembre 1997 les résolutions suivantes:

- 1) Election de M. A. Bitterman en tant que gérant.
- 2) Signatures autorisées pouvant engager la société:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. signature individuelle
M. A. Bitterman et MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. conjointement.

Cette notification annule et remplace la notification déposée au registre du commerce le 21 janvier 1998 (voir copie jointe).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARBI, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38242/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

ARG HOLDINGS.

Siège social: Bourglinster.

Le bilan de ARG HOLDINGS au 31 décembre 1997, a été enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, dans le volume 511, folio 15, case 9.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38244/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

BASTIDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.560.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASTIDE S.A., avec siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.560.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gerty Rouvel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Franca Rosati, employée privée, demeurant à Mamer.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de l'objet social de la société en celui d'une société holding dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998.

2.- Modification de la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de BASTIDE S.A.

3.- Modification de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société en celui d'une société holding dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de BASTIDE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide, en conséquence de la première résolution, de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: E. Vogt, G. Rouvel, F. Rosati, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 110S, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

R. Neuman.

(38248/226/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

BASTIDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.560.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38251/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

BOUQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 25, rue Felix de Blochausen.

R. C. Luxembourg B 53.208.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 4 septembre 1998, vol. 175, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38250/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 38.754.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 7 septembre 1998 et du rapport du Conseil d'Administration de la société CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Moufid Farra

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1997: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997: PRICE WATERHOUSE S.A.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Moufid Farra en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de PRICE WATERHOUSE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

7) La perte qui s'élève à LUF 18.533.968,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38252/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 60.596.

Suite aux transferts d'actions du 4 décembre 1997 et 5 mai 1998, l'actionariat de la société susmentionnée est réparti comme suit:

TANKER MARKETING Ltd 51.031 parts

Total 51.031 parts

Pour CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l. (en liquidation)

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38254/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

CLEARVIEW HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.407.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social de la société que Monsieur Francis N. Hoogewerf a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société CLEARVIEW HOLDING CORPORATION S.A. en date du 1^{er} septembre 1998.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38256/634/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

ATELIER GRAPHIQUE BIZART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 5 août 1998, vol. 261, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38245/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

CLASSIC FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue de Louvigny.

R. C. Luxembourg B 37.187.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 18 mai 1998, vol. 261, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38255/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

COMOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 17.381.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 4 septembre 1998, vol. 131, fol. 96, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38257/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

CONDOR LUX ROADCARGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-4222 Esch an der Alzette, 214, route de Luxembourg.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 20. August 1998

Zwischen den Unterzeichneten:

A1 MEDICON S.A.H., mit Sitz in Esch an der Alzette (Luxemburg)

hier vertreten durch Herrn Kralowetz Karl jun. 64 Anteile
einerseits und

B1 Kveton Petr, wohnhaft zu CZ-Plzen

B2 Valko Viliam, wohnhaft zu SK-Piestany

B3 Vratchev Albert, wohnhaft zu A-Erlauf

andererseits wurde unter einstimmigem Beschluss folgende Abmachung getroffen:

MEDICON S.A.H., vorbenannt unter A1 überträgt an

B1 Kveton Petr, vorbenannt 1 Anteil

B2 Valko Viliam, vorbenannt 1 Anteil

B3 Vratchev Albert, vorbenannt 1 Anteil

welche annehmen und worüber gleichzeitig Quittung erstellt ist, betreffend das vereinbarte Entgelt

abzüglich Abtretungen an MEDICON S.A.H. der Herren

D1 Grohmann Peter, vorbenannt -1 Anteil

D2 Hauer Peter, vorbenannt -1 Anteil

D3 Hegy Zoltan, vorbenannt -1 Anteil

D4 Kunes Pavel, vorbenannt -1 Anteil

Die Anteile sind zugeteilt wie folgt:

A1 MEDICON S.A.H., mit Sitz in Esch an der Alzette (Luxemburg)

hier vertreten durch Herrn Kralowetz Karl jun. 65 Anteile

B1 Kveton Petr, vorbenannt 1 Anteil

B2 Valko Viliam, vorbenannt 1 Anteil

B3 Vratchev Albert, vorbenannt 1 Anteil

C1 Kralowetz Martin, vorbenannt 2 Anteil

C2 Becka Emil, vorbenannt 1 Anteil

C3 Sivon Petr, vorbenannt 1 Anteil

C4 Nagy Anton, vorbenannt 1 Anteil

C5 Miso Jiri, vorbenannt 1 Anteil

C6 Rabara Jozef, vorbenannt 1 Anteil

C7 Svoboda Patrik, vorbenannt	1 Anteil
C8 Sleczkowski Stanislav, vorbenannt	1 Anteil
C9 Jicha Jan, vorbenannt	1 Anteil
C10 Madarasz Jozef, vorbenannt	1 Anteil
C11 Minarech Josef, vorbenannt	1 Anteil
C12 Straka Vincent, vorbenannt	1 Anteil
C13 Olajos Stefan, vorbenannt	1 Anteil
C14 Popelar Radek, vorbenannt	1 Anteil
C15 Sabo Jaroslav, vorbenannt	1 Anteil
C16 Tichy Jiri, vorbenannt	1 Anteil
C17 Molnar Juraj, vorbenannt	1 Anteil
C18 Olenyak Stefan, vorbenannt	1 Anteil
C19 Danko Luboslav, vorbenannt	1 Anteil
C20 Holemar Frantisek, vorbenannt	1 Anteil
C21 Netopil Jaromir, vorbenannt	1 Anteil
C22 Nyulassy Peter, vorbenannt	1 Anteil
C23 Orban Erno Janos, vorbenannt	1 Anteil
C24 Sin Jaroslav, vorbenannt	1 Anteil
C25 Urban Zdenek, vorbenannt	1 Anteil
C26 Barton Roman, vorbenannt	1 Anteil
C27 Klimcuch Ondrej, vorbenannt	1 Anteil
C28 Malik Ladislav, vorbenannt	1 Anteil
C29 Medvecký Stanislav, vorbenannt	1 Anteil
C30 Sarkadi Laszlo, vorbenannt	1 Anteil
C31 Repan Peter, vorbenannt	1 Anteil
	<u>100 Anteil</u>

Die Versammlung ernennt einstimmig die Damen und Herren

B1 Kveton Petr, vorbenannt

B2 Valko Viliam, vorbenannt

B3 Vratchev Albert, vorbenannt

als administrative Geschäftsführer und Herrn Martin Kralowetz als technischen Geschäftsführer.

Jeder administrative Geschäftsführer kann die Gesellschaft nur in Verbindung mit der Unterschrift von Herrn Karl Kralowetz jun. verpflichten.

Herr Karl Kralowetz jun. kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift in unbeschränkter Höhe verpflichten.

Es folgen 4 Unterschriften.

Unterschriften.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 76, case 12/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(38258/000/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 62.815.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighteenth of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DANA CORPORATION, a company incorporated under the laws of the United States, having its registered office at 4500 Dorr Street, PO Box 1000, Toledo, Ohio USA 43697,

here represented by Maître Alain Steichen, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

This appearing person, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the appearing person is the sole actual partner of D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., a company with limited liability, having its registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B number 62.815, incorporated by deed of the undersigned notary on the 14th of January 1998, published in the Mémorial C number 294 of the 29th of April 1998.

- That he has taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The share capital of the company is increased by the amount of ten million and seventeen US Dollars (USD 10,000,017.-), in order to raise it from its present amount of thirteen thousand five hundred US Dollars (USD 13,500.-) to ten million thirteen thousand five hundred and seventeen US Dollars (USD 10,013,517.-) by the issuing of three hundred and seventy thousand three hundred and seventy-one (370,371) new shares with a par value of twenty-seven

US Dollars (USD 27.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, issued with a share premium of one hundred and ninety-eight million two hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-three US Dollars (USD 198,299,983.-).

The three hundred and seventy thousand three hundred and seventy-one (370,371) new shares have been subscribed and fully paid-up and the share premium has been fully paid up by DANA CORPORATION, prenamed, by contribution in kind of 100 % of the shares of the company DANA FINANCE IRELAND LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office in Dublin 1, 2 Harbourmaster Place, Custom House Dock (Ireland); this contribution in kind evaluated by the partner at totally two hundred and eight million three hundred thousand US dollars (USD 208,300,000.-).

Second resolution

The share premium will be freely available for repayment either by a decision of the manager or by a decision of the partner.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, Article five of the by-laws is amended as follows:

«**Art. 5.** The company's corporate capital is fixed at ten million thirteen thousand five hundred and seventeen US Dollars (USD 10,013,517.-), represented by three hundred and seventy thousand eight hundred and seventy-one (370,871) shares of twenty-seven US Dollars (USD 27.-) each.

All the shares are fully paid up and have been subscribed by DANA CORPORATION, a company incorporated under the laws of the United States, having its registered office at 4500 Dorr Street, PO Box 1000, Toledo, Ohio USA 43697.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg francs.

The amount of the increased capital and the issue premium is evaluated at 7,602,950,000.- LUF.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DANA CORPORATION, société de droit US, ayant son siège social à 4500 Dorr Street, PO Box 1000, Toledo, Ohio USA 43697,

ici représentée par Maître Alain Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son représentant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 62.815, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 294 du 29 avril 1998.

- Qu'il a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de dix millions dix-sept US dollars (USD 10.000.017.-), pour le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents US dollars (USD 13.500.-) à dix millions treize mille cinq cent dix-sept US dollars (USD 10.013.517.-) par l'émission de trois cent soixante-dix mille trois cent soixante et onze (370.371) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-sept US dollars (USD 27.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, émises avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois US dollars (USD 198.299.983.-).

Les trois cent soixante-dix mille trois cent soixante et onze (370.371) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement et la prime d'émission a été libérée entièrement par DANA CORPORATION, prédé-signée, moyennant apport de 100 % des parts sociales de DANA FINANCE IRELAND LIMITED, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Dublin 1, 2 Harbourmaster Place, Custom House Dock (Irlande); cet apport évalué par l'associé à deux cent huit millions trois cent mille US dollars (USD 208.300.000.-).

Deuxième résolution

La prime d'émission sera librement disponible pour le remboursement soit par décision du gérant, soit par décision de l'associé.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions treize mille cinq cent dix-sept US Dollars (USD 10.013.517,-), représenté par trois cent soixante-dix mille huit cent soixante et onze (370.871) parts de vingt-sept US Dollars (USD 27,-) chacune.

Toutes les parts sont entièrement libérées et ont été souscrites par DANA CORPORATION, société de droit US, ayant son siège social à 4500 Dorr Street, PO Box 1000, Toledo, Ohio USA 43697.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Le montant de la présente augmentation de capital et de la prime d'émission sont évalués à 7.602.950.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Steichen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 1998, vol. 504, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 septembre 1998.

J. Seckler.

(38262/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 62.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 septembre 1998.

J. Seckler.

(38263/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

DEVELOPPEMENTS INDUSTRIELS D'OUTRE MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 81, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la société
M^e Rita Reichling

(38264/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

DEVELOPPEMENTS INDUSTRIELS D'OUTRE MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.065.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la société DEVELOPPEMENTS INDUSTRIELS D'OUTRE MER S.A., tenue le 27 mars 1998 à 11.00 heures, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, volume 511, folio 81, case 11, ont été nommés administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'exercice 2000:

1. Madame Rita Reichling

2. Marc Lamesch

3. Mademoiselle Isabelle Karger

et comme commissaire aux comptes Monsieur Claude Schmitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la société
M^e Rita Reichling

(38265/307/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

CORNWALL COMPUTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.212.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour HOOGEWERF & CIE
Agent Domiciliaire
Signature

(38260/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

CONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38259/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

DEGRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.996.

Le siège social de la société au 43, rue des Roses à Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 8 septembre 1998.

Le domiciliataire.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38261/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

ELECTRO BAUER-WEINANDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen, 35, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 41.807.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. - Monsieur Aloyse Bauer, maître-électricien, demeurant à Bissen,
2. - Monsieur Nico Weinandt, maître-électricien, demeurant à Bissen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ELECTRO BAUER-WEINANDT, S.à r.l., avec siège social à Bissen, 35, rue du Moulin,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.807,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Redange, en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial C page 1450 de 1993,

- que le capital social de la société s'élève à la somme de cinq cent mille francs (Frs. 500.000,-), représenté par cent (100) parts de cinq mille francs (Frs. 5.000,-) chacune,

- qu'ils ont décidé d'un commun accord la dissolution de la société à responsabilité limitée ELECTRO BAUER-WEINANDT, S.à r.l.

- qu'ils prononcent la dissolution de la société à responsabilité limitée ELECTRO BAUER-WEINANDT, S.à r.l.

- qu'ils constatent que la liquidation de la société a eu lieu aux droits des parties,

- que les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq années au siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bauer, N. Weinandt, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 août 1998, vol. 406, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 septembre 1998.

U. Tholl.

(38267/232/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

ECHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R. C. Luxembourg B 7.256.

Par décisions de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 1998:

- la démission de Monsieur Ivo Cuyvers de son mandat d'administrateur a été acceptée;
- le nombre des administrateurs a été ramené de quatre à trois.

Luxembourg, le 26 août 1998.

Pour avis sincère et conforme
Pour ECHOLUX S.A.
KPMG EXPERTS-COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38266/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

ERICSSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1130 Bruxelles-Evere, 40, rue de la Fusée.
Siège de la succursale au Luxembourg: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 19.304.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Par mandat
L. H. Dupong

(38268/259/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EXA HOLDING S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.955.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions EXA HOLDING S.C.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 64.955, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 27 mai 1998, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Karine Andreolla, employée privée, demeurant à F-Lexy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Pettinger, employé privé, demeurant à B-Sélange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Agrément par EXA, S.à r.l., en sa qualité de gérant, à une cession de cinq cents (500) actions de commanditaire de catégorie A de Monsieur Amaury Eloy à Monsieur Robert Preslier.

2) Dans le cadre de la cession mentionnée sub 1), renonciation à tout droit de préférence de la part des associés actuels.

3) Modification du premier alinéa du point 2.1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières émises par la société NEWWORKS SYSTEMS (LTD) et de toute filiale ou société soeur de cette société.»

4) Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent cinquante-cinq mille francs français (FRF 1.155.000,-), pour le porter de son montant actuel de sept millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 7.250.000,-) à huit millions quatre cent cinq mille francs français (FRF 8.405.000,-), par la création et l'émission de mille cent cinquante-cinq (1.155) actions de commanditaire nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

5) Souscription et libération à concurrence de 51 % de la valeur nominale des mille cent cinquante-cinq (1.155) actions de commanditaire nouvelles de catégorie A par six nouveaux associés commanditaires, à savoir:

- Monsieur Jean-Marc Georgy, à concurrence de six cent cinquante (650) actions;
- Monsieur David Guillot, à concurrence de trois cent cinquante (350) actions;
- Monsieur Gilles Berouard, à concurrence de soixante-quinze (75) actions;
- Monsieur Jean-Christophe Vidal, à concurrence de cinquante (50) actions;

- Monsieur Frédéric Rossignol, à concurrence de quinze (15) actions;
- Monsieur Francis-Edouard Pollet, à concurrence de quinze (15) actions.

6) Modification afférente des deux premiers alinéas de l'article 6 des statuts.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à sept millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 7.250.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'agrément donné par l'associée commanditée, la société à responsabilité limitée EXA, S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II, agissant en sa qualité de gérant de la société en commandite par actions EXA HOLDING S.C.A., prédésignée, à une cession de cinq cents (500) actions de commanditaire, dites actions de catégorie A, faite par un associé commanditaire, Monsieur Amaury Eloy, dirigeant de sociétés, demeurant à 10100 Prague, NA SAFRANCE, 22, à un nouvel associé commanditaire, Monsieur Robert Preslier, dirigeant de sociétés, demeurant à CH-1247 Genève, 70, Chemin des Courbes.

La notification datée du 23 juin 1998 et adressée au gérant, l'associée commanditée, la société à responsabilité limitée EXA, S.à r.l., prémentionnée, de la prédite cession de cinq cents (500) actions de commanditaire, a été faite conformément aux dispositions de l'article 10.5 des statuts.

Ladite notification du 23 juin 1998, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Dans le cadre de la prédite cession, l'assemblée constate et les membres du bureau reconnaissent et certifient que toutes les dispositions prévues à l'article dix (10) des statuts, concernant la «cession et transmission des actions» ont été bien observées.

En outre l'assemblée générale déclare avoir pris acte de la renonciation à tout droit de préférence de la part de tous les associés actuels, quant à la cession des cinq cents (500) actions de commanditaire ci-avant mentionnée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa du point 2.1. de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«2.1. Cette société a pour objet:

L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières émises par la société NEWWORKS SYSTEMS (LTD) et de toute filiale ou société soeur de cette société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un million cent cinquante-cinq mille francs français (FRF 1.155.000,-), pour le porter de son montant actuel de sept millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 7.250.000,-) à celui de huit millions quatre cent cinquante mille francs français (FRF 8.405.000,-), par la création et l'émission de mille cent cinquante-cinq (1.155) actions de commanditaire nouvelles de catégorie A, d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de commanditaire de catégorie A déjà existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que tous les anciens associés (associé commandité et associés commanditaires) ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des mille cent cinquante-cinq (1.155) actions de commanditaire nouvelles de catégorie A, les six (6) nouveaux associés ci-après nommés, savoir:

- 1.- Monsieur Jean-Marc Georgy, banquier d'affaire, demeurant à F-75116 Paris, 14, rue Geuze, à concurrence de six cent cinquante (650) actions;
- 2.- Monsieur David Guillot, investment banker, demeurant à F-75014 Paris, 142, boulevard du Montparnasse, à concurrence de trois cent cinquante (350) actions;
- 3.- Monsieur Gilles Berouard, publicitaire, demeurant à Prague, 7, Sulna, à concurrence de soixante-quinze (75) actions;
- 4.- Monsieur Jean-Christophe Vidal, avocat, demeurant à F-75007 Paris, 153, rue de l'université, à concurrence de cinquante (50) actions;
- 5.- Monsieur Frédéric Rossignol, responsable commercial, demeurant à F-75018 Paris, 19, rue Paul Féval, à concurrence de quinze (15) actions;
- 6.- Monsieur Francis-Edouard Pollet, responsable commercial, demeurant à F-59170 Croix, avenue François Roussel, à concurrence de quinze (15) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

Les six (6) nouveaux actionnaires, Messieurs Jean-Marc Georgy, David Guillot, Gilles Berouard, Jean-Christophe Vidal, Frédéric Rossignol et Francis-Edouard Pollet, prénommés;

tous ici représentés par:

Monsieur Christophe Blondeau, préqualifié,

en vertu de six (6) procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

lesquels ont, par leur représentant susnommé, déclaré souscrire la totalité des actions nouvelles émises, soit mille cent cinquante-cinq (1.155) actions de commanditaire nouvelles de catégorie A, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les avoir libérées seulement à concurrence de cinquante et un pour cent (51 %) de leur valeur nominale, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société EXA HOLDING S.C.A., prédésignée, de sorte que la somme de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinquante francs français (FRF 589.050) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à huit millions quatre cent cinq mille francs français (FRF 8.405.000,-), représenté par une (1) part de commandité d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) et huit mille quatre cent quatre (8.404) actions de commanditaire (les «actions»), chacune d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-).

Deuxième alinéa

Seront de catégorie A toutes les actions émises par la société en rémunération ou au titre de l'exercice des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, pour autant que lesdites valeurs mobilières aient été émises dans les trois mois suivant l'acte de constitution de la société du 27 mai 1998.»

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évaluée à LUF 7.103.250,- (sept millions cent trois mille deux cent cinquante francs luxembourgeois).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Blondeau, K. Andreolla, O. Pettinger, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1998, vol. 835, fol. 101, case 6. – Reçu 71.033 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 1998.

J.-J. Wagner.

(38278/239/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EXA HOLDING S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 1998.

J.-J. Wagner.

(38279/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.324.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38269/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.324.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38270/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.324.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38271/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.324.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38272/696/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.324.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 août 1998

- La démission des administrateurs et du commissaire aux comptes sont acceptées.
- Messieurs Roger Caurla, Maître en Droit, Mondercange, Alain Vasseur Consultant, Holzem, et Toby Herkrath, Maître en Droit, Luxembourg, sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs tandis que Monsieur Jean-Paul Defay, Directeur Financier, Soleuvre est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2004.
- l'adresse de la société est fixée au 3, place Dargent, Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Pour EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38273/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROTRANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.566.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour HOOGEWERF ET CIE
Agent Domiciliaire
Signature

(38277/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38274/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38275/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38276/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

FAST FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 22, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 39.302.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 4 septembre 1998, vol. 131, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38280/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

FLEURS JOSY KRIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 9.148.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1998, vol. 310, fol. 69, case 1-1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 1998.

J. Braquet-Krier.

(38282/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

F.S. HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.000.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social de la société que Monsieur Francis N. Hoogewerf a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société F.S. HOLDINGS LIMITED, en date du 1^{er} septembre 1998.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38284/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

FORMEL K RACING TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3382 Noertzange, 30, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.245.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1998, vol. 310, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour FORMEL K RACING TEAM, S.à r.l.

Signature

(38283/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

FUNCKENHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 267, rue de Neudorf.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38285/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

FUNCKENHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 267, rue de Neudorf.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38286/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thésèse.
R. C. Luxembourg B 37.600.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 82, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

(38293/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 54.523.

Décision de l'Actionnaire unique

La société HONGKONG LAND INTERNATIONAL HOLDINGS Ltd, ayant son siège social à Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton HM 12, Bermudes, actionnaire unique de la société HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg a pris la décision suivante:

1) Confirmer une contribution de LUF 150.000,- au capital de la société HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l. en date du 2 mars 1998.

Cette modification annule et remplace la notification déposée au registre de commerce le 30 juin 1998.

Pour HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures J. Everwijn
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38294/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38287/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38288/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38289/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 mai 1998 de GAMMA HOLDINGS S.A.
tenue au siège social de la société*

Résolutions

L'Assemblée ratifie les actes posés par les Administrateurs du 28 mai 1993 jusqu'à ce jour et décide de réélire, comme Administrateurs, pour une durée de six ans:

- Monsieur Phillippe van Oekel, directeur, demeurant à Luxembourg.
- Monsiuer Marchel Stephany, directeur, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Pierre Fabry, conseiller juridique, demeurant à B-Dilbeek.

L'Assemblée ratifie les actes posés par le Commissaire aux Comptes du 20 décembre 1993 jusqu'à ce jour et décide de réélire, comme Commissaire aux Comptes, pour une durée de six ans:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), avec siège social à Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38290/536/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

IBEX CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.847.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 28 mai 1998 que Monsieur Willis Drake, Monsieur David Larking, Madame Margaret Loftus et Monsieur Robert Price ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la société IBEX CORPORATION S.A. avec effet le 27 mars 1998.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 24 juin 1998 que Monsieur Denis Gonseth a démissionné de son mandat d'administrateur de la société IBEX CORPORATION S.A. avec effet le 24 juin 1998.

Luxembourg, le 7 août 1998

Pour extrait conforme

F. N. Hoogewerf

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38297/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

HEPILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.362.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 25 août 1998 et du rapport du Conseil d'Administration de la société HEPILO S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997:

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG, S.A.), FIDES (LUXEMBOURG) S.A.
Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1997:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:
EURAUDIT, S.à r.l.
- 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.
- 2) Le conseil d'administrateur a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.
- 4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.
- 6) La perte qui s'élève à NLG 16,095 est reportée.

Pour HEPILO S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38292/683/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 56.211.

Décision de l'Actionnaire unique

La société HKL (TAMAR), S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, actionnaire unique de la société HKL (TAVY), S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, a pris la décision suivante:

- 1) Confirmer une contribution de LUF 1.000.000,- au capital de la société HKL (TAVY), S.à r.l. en date du 27 mars 1998.

Cette modification annule et remplace la notification déposée au registre de commerce le 30 juin 1998.

Pour HKL (TAVY), S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures J. Everwijn
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38295/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

IBHL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 51.041.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la Société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(38298/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

HOTEL DE FOETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 40.069.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1998, vol. 310, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 septembre 1998.

HOTEL DE FOETZ

J. Hary

Administrateur

(38296/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

INTERACTIVE TECHNOLOGY DATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38299/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

INTERACTIVE TECHNOLOGY DATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38300/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

INTERACTIVE TECHNOLOGY DATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38301/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

I.R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 78, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.063.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511 fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 janvier 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

- Réserve légale	16.438,- LUF
- Résultat reporté	312,312,- LUF

- Composition du Conseil d'Administration

PxP FINANCE S.A., avec siège social à Louvain-la-Neuve;

Pierre Henri Rion, ingénieur civil électronique-informatique, demeurant à Perwez;

Pierre André Guy de Mueleanere, ingénieur civil et docteur en sciences appliquées, demeurant à Sart Messire Guillaume.

- Commissaires aux comptes:

ABAX S.à r.l., avec siège à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Experts Comptables & Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

(38308/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

INTERCAPITAL INVEST. Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38202/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

INTERCAPITAL INVEST. Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38203/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

INTERCAPITAL INVEST. Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 1997 de INTERCAPITAL INVEST. Co. S.A., tenue au siège social de la société

Resolutions

1. La démission de Monsieur Alhardt von Ketelhodt, Commissaire aux Comptes, est acceptée. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'Assemblée décide de nommer la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), avec siège à Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes. Le mandat de INTERCONSULT viendra à expiration lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour extrait conforme
INTERCAPITAL INVEST. Co. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 10. – Reçu 10 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38204/536/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38205/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

MINIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 7.197.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de MINIT INTERNATIONAL S.A., tenue le 30 juillet 1998 à 16.00 heures, que l'assemblée a nommé Monsieur Lucien Sabban administrateur de MINIT INTERNATIONAL S.A. pour une période courant jusqu'à la réunion de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 mars 1999, en remplacement de Monsieur Kurt Decat, dont la démission avec effet au 30 juillet 1998 est acceptée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38320/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

KEOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.449.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

(38309/686/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

KSB FINANZ AG.

Gesellschaftssitz: L-2135 Luxembourg, 56-58, rue Charles Martel.
H. R. Luxemburg B 9.241.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1997, eingetragen in Luxemburg, am 27. August 1998, Band 511, Blatt 30, Feld 5, wurde am 14. September 1998 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 1998.

Unterschrift.

(38310/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

KSB VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mersch.
H. R. Luxemburg B 3.922.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1997, eingetragen in Luxemburg, am 27. August 1998, Band 511, Blatt 30, Feld 5, wurde am 14. September 1998 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 1998.

Unterschrift.

(38311/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

LUFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 25.199.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour LUFT S.A.

(38314/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

**DISPERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LUXCARD AND PAPER SYSTEMS GmbH).**

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 54.896.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile
Experts Comptables & Fiscaux

(38315/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

MEDIAPOLE - REGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 36.973.

Le siège social de la société au 43, rue des Roses à Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 8 septembre 1998.

Le domiciliataire.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38318/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

**MALATOPETO S.A., Société Anonyme,
(anc. LECTRONIC EQUIPMENT TRADING).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 1998.

J.-J. Wagner.

(38316/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

MARCUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.616.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour *MARCUS INTERNATIONAL S.A.*
BEFAC FIDUCIAIRE, S.à r.l.

(38317/734/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

METAPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Senningerberg, 10, route de Trèves.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 1998, vol. 261, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38319/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

MONDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 16.619.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 1998, vol. 310, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38321/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

MONDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 16.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1998 que:

1. Le bilan au 31 décembre 1997 a été approuvé,
2. Le conseil d'administration se compose comme suit:
 - Monsieur Fernando Elio Stroppiana
 - Madame Alessandra Stroppiana
 - Monsieur Maurizio Stroppiana.

Le mandat des administrateurs expire à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

3. Le mandat du réviseur d'entreprises, soit la FIDUCIAIRE STEICHEN, a été renouvelé pour une durée d'un an.

Foetz, le 15 avril 1998.

Pour la société
Signature

(38322/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.
